



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon****Quinzième session**

Genève, 22-25 septembre 2020

**Rapport du Groupe d'experts du méthane provenant
des mines de charbon****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon a tenu sa quinzième session, d'une durée d'une journée, dans le cadre de la Semaine de l'énergie 2020 de la Commission économique pour l'Europe (CEE) qui a eu lieu du 22 au 25 septembre 2020. La session devait initialement se tenir les 23 et 24 mars 2020, mais elle a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19.
2. Le présent rapport résume les débats consacrés aux travaux du Groupe d'experts à sa quinzième session. Tous les documents et exposés de la session peuvent être consultés sur le site Web de la CEE¹.
3. En raison des circonstances sans précédent causées par la COVID-19, le Groupe d'experts a tenu une réunion non officielle en ligne, en anglais seulement, avant la session officielle afin de ménager davantage de temps à l'examen des activités du plan de travail pour la période 2020-2021.

II. Participation

4. Les réunions des Groupes d'experts faisant rapport au Comité de l'énergie durable, qui se sont tenues dans la période du 22 au 25 septembre 2020, ont réuni plus de 350 experts des États membres suivants de la CEE : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

¹ Les documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse : <http://documents.un.org/>.
Les documents non officiels et les exposés présentés en séance peuvent être consultés sur le site Web de la CEE, à l'adresse : <https://www.unece.org/index.php?id=53263>.



5. Ont participé aux réunions, conformément à l'article 11 du mandat de la Commission, des experts des pays ci-après : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Colombie, Comores, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Philippines, Qatar, République populaire de Chine, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Thaïlande et Yémen.

6. Étaient présents aux réunions des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du partenariat PNUE-Université technique du Danemark (DTU), du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Union européenne était représentée. Ont également participé des membres de la Commission européenne, des directions générales de l'énergie, de la recherche et de l'innovation, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, et l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT-Raw Materials).

7. Étaient également présents aux réunions des représentants des organisations suivantes : Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP), EuroGeoSurveys (EGS), Agence internationale de l'énergie (AIE) et Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

8. Des représentants d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et des milieux universitaires, ainsi que des experts indépendants, ont aussi participé aux réunions.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.4/2020/1.

9. Au vu des circonstances sans précédent causées par la COVID-19, le Groupe d'experts a adopté une version révisée comme suit de l'ordre du jour (ECE/ENERGY/GE.4/2020/1) :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Observations liminaires.
4. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2020-2021.
5. Avenir du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon.
6. Dixième réunion conjointe du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane.
7. Préparatifs de la seizième session du Groupe d'experts.
8. Questions diverses.
9. Adoption des conclusions et recommandations.
10. Adoption du rapport et clôture de la session.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe d'experts a élu M^{me} Volha Roshchanka, représentante des États-Unis d'Amérique, membre du Bureau où elle siègera jusqu'à la fin de la seizième session en 2021.

V. Observations liminaires (point 3 de l'ordre du jour)

11. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction du travail effectué par le Bureau et le secrétariat et des efforts qu'ils déployaient pour gérer son plan de travail entre ses sessions annuelles, malgré le manque de ressources humaines et financières et la situation sans précédent causée par la COVID-19.

VI. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2020-2021 (point 4 de l'ordre du jour)

12. Le Groupe d'experts a pris note avec reconnaissance du succès de l'atelier intitulé « Post-Mining Perspectives : Capture and Use of Abandoned Mine Methane and Mine Reclamation and Revitalization of Post Mining Areas » (Après l'exploitation minière : captage et utilisation du méthane provenant de mines désaffectées, restauration et redynamisation des régions minières), qui a eu lieu le 26 février 2020, à Cracovie (Pologne), dans le cadre de la XXIX^e Conférence sur l'exploitation souterraine (School of Underground Mining).

13. Le Groupe d'experts a également pris note du fait que la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021 était en bonne voie.

VII. Avenir du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon (point 5 de l'ordre du jour)

14. Le secrétaire du Comité de l'énergie durable a informé le Groupe d'experts des positions des États membres à l'égard des combustibles fossiles et de leur rôle dans le futur bouquet énergétique, ainsi que de leur contribution à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

15. Faisant observé qu'aujourd'hui 80 % de l'énergie primaire était d'origine fossile et que la majeure partie de la population mondiale et des économies nationales dépendait de l'énergie fossile, le Groupe d'experts a dit combien il était important de poursuivre un débat ouvert, inclusif et factuel sur les aspects économiques, environnementaux et sociaux de l'extraction et de l'utilisation des combustibles fossiles. En même temps, il était nécessaire de moderniser le secteur énergétique mondial en mettant l'accent sur le charbon et les industries à forte intensité de carbone afin de garantir l'indispensable transition vers une économie verte et une société sobre en carbone. Le Groupe d'experts a fait observer qu'avant d'effectuer tout travail supplémentaire sur la lettre visant à porter ces questions à l'attention de la Secrétaire exécutive de la CEE et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il fallait d'abord obtenir le soutien du Comité de l'énergie durable.

16. Le Groupe d'experts a décidé que le plan de travail pour la période 2022-2023, qui devrait être examiné à la seizième session, devrait comprendre l'élaboration d'une stratégie efficace relative à la diffusion et à la promotion de meilleures pratiques de dégazage, de capture et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité et désaffectées. La stratégie reposerait sur la contribution active des centres d'excellence internationaux et sur l'éventuelle création d'un répertoire en ligne des meilleures pratiques qui soit facilement accessible.

17. Le Groupe d'experts a remercié le Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon en Pologne d'avoir versé des fonds pour l'exécution du projet intitulé « Renforcement des capacités nationales des États Membres de l'Organisation des Nations Unies en vue d'une gestion écologiquement responsable du méthane par la coordination des activités du Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon en Pologne ». Il s'est félicité de l'engagement pris par le Centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon en Chine de verser des fonds en faveur d'un projet similaire, qui visait à renforcer la supervision et la coordination des activités du centre chinois avec le plan de travail en cours et les besoins du Groupe d'experts. Le Groupe d'experts a remercié le Comité de l'énergie

durable d'avoir appuyé les efforts qu'il avait déployés pour mettre en place ce projet et a demandé au secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le projet soit réalisé dans les meilleurs délais afin que ses travaux ne soient pas s'interrompus.

18. Le Groupe d'experts a proposé de contribuer, dans ses domaines de compétences, au projet financé par des contributions extrabudgétaires intitulé « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 » (Projet sur la neutralité carbone), qui était mis en œuvre par le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité. Le Groupe d'experts a discuté de la nécessité de mobiliser du soutien financier au titre du projet.

19. Le Groupe d'experts a examiné les recommandations qu'il avait formulées dans le cadre du projet intitulé « Moyens de promouvoir l'énergie durable » et a demandé au Comité de l'énergie durable d'approuver le document final contenant les recommandations découlant de ce projet.

20. Le Groupe d'experts a discuté de l'élaboration d'un règlement intérieur pour lui-même et son Bureau, ainsi que de son contenu. Il a fait observer qu'il serait préférable d'élaborer un règlement intérieur commun pour tous les organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable et a proposé de travailler avec les autres groupes d'experts sur un texte commun qui pourrait être présenté au Comité pour approbation.

21. Le Groupe d'experts a réitéré son ferme soutien aux efforts déployés par le secrétariat pour que l'Assemblée générale des Nations Unies déclare prochainement une Année ou une Décennie internationale du méthane.

22. Le Groupe d'experts a décidé d'étudier plus avant la proposition faite par la Commission européenne d'élaborer conjointement des meilleures pratiques en matière de : 1) suivi, notification et vérification des émissions de méthane du secteur du charbon provenant des installations ; 2) suivi des émissions de méthane provenant des mines à ciel ouvert de surface ; et 3) fermeture des mines. Le Président a demandé que des experts se portent volontaires pour élaborer une proposition de projet sur le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane du secteur du charbon. Le secrétariat a été chargé de rassembler les communications et de coordonner les travaux sur cette question.

23. Le Groupe d'experts a approuvé le texte d'une proposition de décision du Conseil économique et social qui serait d'abord soumise au Comité de l'énergie durable, comme première étape de l'approbation par le Conseil économique et social du « Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines » (Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées) qu'il avait élaboré. Le secrétariat a été prié de suivre les progrès réalisés sur cette question. Dans ce contexte, le Groupe d'experts a :

a) Approuvé le « Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines » (Guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées) ;

b) Recommandé au secrétariat de prendre les mesures propres à appuyer l'application du guide des pratiques optimales au niveau mondial ;

c) Invité le Comité de l'énergie durable et le Comité exécutif de la CEE à envisager de soumettre le projet de décision sur cette question au Conseil économique et social pour examen et approbation éventuelle.

VIII. Dixième réunion conjointe du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane (point 6 de l'ordre du jour)

24. Le Groupe d'experts a remercié le Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane et ses membres de leur appui et de leur collaboration sans faille.

25. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction de l'utilité et du succès de l'événement organisé en coopération avec l'Initiative mondiale sur le méthane dans le cadre du projet financé par des contributions extrabudgétaires, intitulé « Diffusion des meilleures pratiques en matière de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane, phase II », à savoir un atelier sur le thème : « Post-Mining Perspectives: Capture and Use of Abandoned Mine Methane and Mine Reclamation and Revitalization of Post Mining Areas » (Après l'exploitation minière : captage et utilisation du méthane provenant de mines désaffectées, restauration et redynamisation des régions minières), qui a eu lieu le 26 février 2020, à Cracovie (Pologne), dans le cadre de la XXIX^e Conférence sur l'exploitation souterraine (School of Underground Mining).

26. Le Groupe d'experts a indiqué qu'il souhaitait poursuivre l'élaboration de projets communs avec l'Initiative mondiale sur le méthane et a demandé au secrétariat de veiller au maintien de la coopération entre les deux entités, de la faciliter et de la coordonner.

27. Le Groupe d'experts s'est dit intéressé de participer au Forum mondial sur le méthane 2021. Il a demandé au secrétariat de veiller à ce que les thèmes liés au méthane des mines de charbon soient inscrits à l'ordre du jour de cette manifestation.

IX. Préparatifs de la seizième session du Groupe d'experts (point 7 de l'ordre du jour)

28. La seizième session aura lieu les 22 et 23 mars 2021 à Genève.

29. Le Groupe d'experts a approuvé la proposition tendant à organiser sa seizième session dans le cadre du Forum mondial sur le méthane 2021, à condition que ce dernier ait lieu en mars 2021 à Genève comme prévu, et que le Groupe d'experts puisse ménager le temps suffisant à l'examen des questions qui l'occupent.

X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

30. Le Groupe d'experts a noté qu'il lui fallait élargir sa composition tant dans la région de la CEE qu'à l'extérieur et mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires. Il s'agissait de deux conditions sine qua non pour pouvoir exécuter le plan de travail pour 2020-2021. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de s'employer, en coopération avec le Bureau, à rechercher un éventail aussi large que possible de nouveaux membres, ainsi que de nouvelles sources de financement.

XI. Adoption des conclusions et recommandations (point 9 de l'ordre du jour)

Document(s): CMM-15-2020-INF.1 – Document de séance non officiel : Draft Conclusions and Recommendations arising from the Fifteenth Session of the Group of Experts on Coal Mine Methane, daté du 11 août 2020.

31. Les conclusions et recommandations adoptées figurent dans le présent rapport sous les points de l'ordre du jour correspondants.

XII. Adoption du rapport et clôture de la session (point 10 de l'ordre du jour)

32. Le rapport de la session a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications de forme à apporter.
